

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 17997 - 70ÈME ANNÉE

Nouvelle confirmation de la crise annoncée par le PCR

L'État prévoit de baisser de plusieurs millions son aide à la filière canne

Les derniers mois ont montré que le gouvernement n'ignore rien de la menace qui pèse sur l'avenir de la filière canne à La Réunion. Le programme de la visite du président de la République avait pour temps fort un discours dans la cour de l'usine de Bois-Rouge. Le chef de l'État a fait sienne la revendication d'augmenter à 128 millions au lieu de 90 la subvention annuelle versée par Paris à la filière canne réunionnaise à partir de 2017, sous condition d'un accord de l'Union européenne. Alors que l'accord se fait toujours attendre, la filière canne peut constater un fait concret: le gouvernement prévoit de baisser l'aide publique. La Chambre d'agriculture interpelle le président de la République et les députés au sujet de cette bombe inscrite dans le projet de Budget 2015.

A partir de 2017, conformément à une décision soutenue par la France, les quotas sucriers seront supprimés. Cela signifie qu'à compter de cette date, le producteur de sucre de La Réunion n'aura plus la garantie de vendre toute sa marchandise en Europe. Le régime actuel prévoit en effet l'intervention de l'Union européenne pour acheter tout le stock inventuré, à un prix supérieur au cours mondial. Cette visibilité a toujours été la règle pour la filière canne depuis son intégration au marché européen. C'est ce qui a permis de fixer le prix de la canne sur des périodes de 7 ans, ce qui correspond environ à la durée de vie d'une souche. Si l'usinier a la garantie d'écouler tout son sucre à un prix suffisamment rémunérateur pour faire des bénéfices avec son industrie, alors rien ne l'empêche de garantir à son tour un prix rémunérateur pour le planteur qui vend la canne. Cela est d'autant plus vrai que l'État intervient largement pour aider l'industriel: sur 39 euros de prix de base de la tonne de canne, l'État en subventionne plus de la moitié.

Tout cela est contractualisé dans un document appelé Convention

canne. Signé par les représentants planteurs et l'usinier, sous l'égide de l'État, le document fixe le prix de la canne pour une période habituelle de 7 ans.

Mais ce modèle sera terminé dans trois ans, car les quotas n'existeront plus. Le sucre réunionnais sera alors confronté à une double concurrence. D'un côté, les sucres européennes transformant de la betterave pourront produire sans limite. En France, une usine peut fabriquer 200.000 tonnes de sucre en une seule campagne, soit l'équivalent du Gol et de Bois-Rouge réunies. L'avantage sur le sucre réunionnais en termes de coût de production va s'accroître. Selon le président de Tereos Océan Indien, cela signifie l'impossibilité de vendre en France et en Allemagne pour le sucre réunionnais destiné à être raffiné en sucre blanc.

Des annonces qui tardent à se vérifier

D'un autre côté, la solution des sucres spéciaux a du plomb dans

l'aile. Tout simplement parce que l'Union européenne signe des accords pour ouvrir son marché à des producteurs de sucre roux de canne bien meilleurs marchés que les Réunionnais. Sur ce qui est une niche, la compétition est féroce et les Réunionnais auront face à eux dans trois ans des pays qui ont des coûts de production bien inférieurs. C'est pour compenser le différentiel avec le sucre de betterave que des acteurs de la filière ont demandé une hausse de l'aide de l'État. Cette proposition a été reprise dans le rapport Fruteau. Elle prévoit de faire passer de 90 à 128 millions la subvention annuelle de l'État. Le 21 août, le président de la République a repris cette proposition, en ajoutant une précision capitale: la hausse de la subvention de l'État est conditionnée à l'accord de l'Union européenne.

Deux mois plus tard, pas de nouvelle de Bruxelles alors que la Convention canne arrive à expiration à la fin de la campagne sucrière. Les prises de position des usiniers et des planteurs renforcent les inquiétudes, car les discussions semblent s'orienter soit vers un avenant à la Convention canne actuelle, soit vers un accord courant

sur deux ans. Si ces hypothèses se vérifient, alors ce sera est un recul considérable par rapport à la situation actuelle, car les planteurs n'auraient plus que 2 ans de visibilité au lieu de 7.

Un fait concret : projet de baisse de la subvention

Si les annonces tardent à se concrétiser, un fait concret va à l'opposé de toute la communication officielle autour du discours de Bois-Rouge. La Chambre d'agriculture vient en effet d'adresser plusieurs courriers au président de la République et aux députés. Le motif est la baisse de la subvention de l'État à la filière canne inscrite dans le projet de loi de Finances pour 2015. Le projet de budget 2015 prévoit aussi une baisse de plus de 20% des fonds de l'État alloués à la diversification.

Pas de nouveau Florange à Bois-Rouge !

La Chambre souligne que « la profession agricole a toutes les raisons de s'inquiéter ». L'alerte dépasse largement cette catégorie professionnelle. En effet, toutes les communes de La Réunion sont concernées par la canne à sucre. Dans 23 communes se trouvent des plantations de cannes. Ces exploitations agricoles font vivre des travailleurs, elles sont sources de recettes fiscales et jouent un rôle essentiel pour l'environnement: la canne et les andains maintiennent la terre et empêchent que des coulées de boue s'abattent en aval à la moindre forte pluie.

Dans la 24e commune se situent toute la structure de l'exportation, ainsi que des industries de conditionnement du sucre de canne.

Le PCR continue d'être la seule organisation politique à informer les planteurs et à alerter l'opinion de la menace qui pèse et de ses conséquences. Il avait annoncé la fermeture de Bois-Rouge si rien

n'est fait pour éviter la catastrophe. Le projet de Budget 2015 vient confirmer toutes les craintes. Car si le gouvernement n'arrive même pas à maintenir la subvention au niveau actuel, se pose alors la question de sa capacité à l'augmenter de 30% en 2017, après la prochaine élection présidentielle. C'est un nouveau rappel de toute l'importance de la mobilisation pour sauver la filière. L'enjeu est très clair. Lors de la campagne présidentielle, la sauvegarde du haut-fourneau de Florange était un des sujets les plus médiatiques. Le pouvoir avait alors fait des annonces pour sauver cet outils de production et les emplois. Le discours de Florange avait été applaudi. Bois-Rouge ne doit pas être un nouveau Florange.

M.M.

Lettre de Chambre d'agriculture au président de la République

« Monsieur le Président de la République,

Le projet de Loi de finances, pour l'année 2015 prévoit de réaliser 5 milliards d'euros d'économie sur 3 ans afin de poursuivre l'assainissement budgétaire. Cet objectif, comme vous le soulignez, permettra à l'État, d'atteindre le seuil acceptable par l'Europe en matière de déficit public. » Néanmoins, compte tenu des problèmes spécifiques et handicaps majeurs de notre île, nous souhaitons que notre agriculture soit préservée de cet effort qui risque à terme de pénaliser le développement agricole et économique de La Réunion.

Or nous constatons, dans ce projet de Loi des finances, que les crédits accordés à la canne diminuent de 2,10 millions d'euros entre 2014 (86 M€) et 2015 (84,10 M€). Cette baisse intervient en contradiction avec les promesses de l'État de maintenir l'aide directe à la filière canne-sucre—rhum—énergie à 90 millions d'euros et de la majorer après 2017 pour atteindre 128 mil-

lions d'euros. Cet engagement a été confirmé par vous — même lors de votre venue dans l'île, en juillet dernier, devant tous les acteurs de la filière et du monde agricole réunionnais.

La canne constitue l'un des piliers de l'économie de La Réunion. Il nous paraît important que la filière continue, comme les autres secteurs économiques, à bénéficier du soutien régulier de l'État, notamment dans un contexte d'ouverture du marché du sucre à la concurrence internationale, avec la suppression des quotas sucriers au sein de l'Union Européenne.

Par ailleurs, nous sommes surpris de constater que le budget dédié au développement des productions agricoles endogènes et 2. l'organisation des filières dans les DOM au titre du CIOM, passe de 40 millions d'euros à 31,4 millions d'euros. Avec une perte de 8,60 millions d'euros, il nous sera très difficile de poursuivre la diversification et le développement des filières agricoles locales comme

souhaité par l'ensemble des acteurs agricoles de l'île.

Les productions de diversification végétale et animale développées en synergie avec — la canne à sucre fait vivre 23 000 personnes et contribuent au développement économique de l'île. Dans un contexte de fort taux de chômage, nous devons tous œuvrer pour le maintien de l'activité agricole et de l'agriculture sur notre territoire. Mais à la lecture de ce projet de loi de finances 2015 et du budget de l'agriculture, la profession agricole réunionnaise a toutes les raisons de s'inquiéter et sollicite de votre haute bienveillance le maintien, voire le renforcement des aides précitées afin de mieux répondre au développement agricole et durable de l'île.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération. »

Edito

Congrès : une décision historique entre les mains des Députés

La Réunion est un « département socialement hors norme », cette expression de l'Insee est maintenant archiconnue. Il y a donc urgence: tout mettre à plat afin de corriger les désordres occasionnés depuis près de 7 décennies. En premier lieu, il faut un nouveau cadre institutionnel dans lequel pourront s'inscrire les nouvelles solutions.

Pour atteindre cet objectif, Paul Vergès a saisi l'opportunité qui se présentait à lui et un amendement fut déposé au Sénat réclamant un Congrès pour La Réunion. L'idée est toute simple: il s'agit de réunir ensemble les Conseillers Régionaux et Départementaux pour délibérer sur des sujets divers concernant le territoire, y compris l'évolution institutionnelle.

Ainsi, l'Égalité sera rétablie entre toutes les 4 vieilles colonies: en Guyane et Martinique le Congrès fonctionne déjà. Il a permis de faire évoluer les 2 Collectivités vers une Assemblée Unique. En Guadeloupe, il existe un Congrès. Seule La

Réunion ne disposait pas d'un Congrès. L'amendement de Paul Vergès arrive à point nommé, car le pays ne peut plus avancer. Tous les secteurs économiques et sociaux sont touchés.

Cependant, le texte de l'amendement doit encore recevoir l'adhésion des Députés. Cela peut être une simple formalité si les parlementaires Réunionnais s'emparent du dossier. À La Réunion, il y a 7 représentants. La balle est dans leur camp.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



Manifestation réunionnaise de soutien au peuple palestinien, le 3 août dernier à Champ-Fleuri. Le PCR a toujours soutenu la lutte des Palestiniens contre l'occupation par Israël.

Solidarité

Le PCR salue la reconnaissance de l'État de Palestine par la Suède

Dans un communiqué, le Parti communiste réunionnais salue la décision de la Suède, premier pays d'Europe occidentale membre de l'UE à reconnaître l'État de Palestine.

Le 30 octobre, la Suède a reconnu l'État de Palestine. La ministre des Affaires étrangères de la Suède a expliqué la décision : « C'est un pas important qui confirme le droit des Palestiniens à l'autodétermination ». Elle a ajouté ceci : « le gouvernement considère que les critères de droit international pour une reconnaissance de l'État de Palestine sont remplis ». Ces critères sont les suivants : un territoire, une population et un gouvernement.

La Suède est le premier pays d'Europe occidentale membre de

l'Union européenne à reconnaître l'État de Palestine. Dans le monde, la grande majorité des membres de la communauté internationale reconnaissent l'État palestinien. Les derniers opposants sont Israël, le Canada, les États-Unis, l'Australie et les pays d'Europe occidentale membres de l'OTAN dont la France. Dans notre région, les États de la COI — Madagascar, les Comores, les Seychelles et Maurice — ont reconnu l'État palestinien depuis plus de 25 ans.

Le PCR salue la démarche de la

Suède. Soutien de toujours de la cause palestinienne, le PCR appelle au renforcement de la lutte solidaire pour libérer le peuple palestinien de l'occupation d'Israël. Cette avancée doit permettre de favoriser le règlement pacifique du conflit afin que cesse l'agression permanente subie par un peuple qui lutte pour sa liberté.

Yvan Dejean
Secrétaire général

Sommet de la Coopération économique pour l'Asie Pacifique (APEC) -2 -

Parvenir à l'intégration économique

Le prochain sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) devrait aboutir « à des résultats concrets », permettant une meilleure intégration économique régionale, a déclaré Matthew Goodman, expert américain en affaires asiatiques, à l'agence de presse chinoise, Xinhua.

Axé sur le thème « Construire l'avenir à travers un partenariat en Asie-Pacifique », Pékin a déjà défini plusieurs domaines prioritaires comme l'intégration du commerce et des investissements, l'innovation, la croissance des pays émergents et la connectivité.

Des décisions chinoises "compréhensibles"

Depuis son arrivée au pouvoir, le président chinois Xi Jinping tente de créer une zone économique spéciale en Asie. Après des accords signés avec les pays émergents (Russie, Inde, Brésil et Afrique du Sud), la Chine est parvenue à consolider ses rapports avec ses voisins au sein de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS).

Acte majeur dans cette volonté d'intégration, la création d'une banque régionale d'investissement. Matthew Goodman, titulaire de la chaire William E. Simon d'économie politique au Centre des études stratégiques et internationales, think tank basé à Washington, a estimé que « la proposition de la Chine de créer une banque asiatique d'investissement dans les infrastructures était parfaitement compréhensible ».

Le sommet de l'APEC sera alors un point d'orgue dans cette politique d'intégration. Pour Matthew Goodman « ces efforts aideront à promouvoir un développement économique et interconnecté dans la région ». Ce dernier a expliqué que le forum, créé en 1989, avait servi d'« incubateur de bonnes idées » sur le commerce et l'intégration. Jouant alors « un rôle utile dans l'architecture de la région Asie-Pacifique », l'APEC est parvenue à rassembler de plus en plus de pays.



L'intégration des économies d'Asie et du Pacifique participe à la construction d'une alternative au système international mis en place par les dirigeants occidentaux à la fin de la Seconde guerre mondiale.

Vers une zone de libre-échange d'Asie-Pacifique

« Le forum gagnerait à avoir une vision sur le long terme, telle que la zone de libre-échange d'Asie-Pacifique », a souligné cet expert américain. Ce concept de zone de libre-échange d'Asie-Pacifique a été proposé en 2004, pour être inscrit deux ans plus tard, dans la déclaration de l'APEC.

Depuis les choses ont rapidement évolué en février 2014, lorsque la Chine a proposé de réaliser « une étude de faisabilité sur ce sujet », a indiqué l'agence de presse Xinhua. Ainsi le processus de création d'une zone de libre-échange sera lancé lors de la réunion des dirigeants économiques de l'APEC à venir, selon le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi.

Pour sa part, le président russe, Vladimir Poutine, a réitéré la nécessité de mettre en place une politique d'intégration en Asie, lors de la clôture du club Valdai, à Sotchi en Russie, le 24 octobre. Ce dernier a assuré dans que l'agenda « pacifique et positif » était tourné vers l'intégration. « Nous travaillons activement avec nos collègues de l'Union économique eurasiennne, de l'Organisation de coopération de Shanghai, du BRICS et avec d'autres partenaires », afin de « renforcer les liens entre les gouvernements, pas à les fragiliser. Nous ne prévoyons pas de façonner des blocs ou de participer à un échange de coups ».

Céline Tabou



Après le drame de Sivens et l'arrêt du chantier du barrage «Le projet fou d'autoroute marine autour de l'île de La Réunion» : un GP2i

Le drame de Sivens donne un coup de projecteur sur d'autres projets. Un collectif s'organise contre les GP2i (Grands projets inutiles imposés).

Reporterre vient de publier une liste intitulée « Grands projets inutiles : ils se bâtissent à la grenade ». Il détaille sur une carte la liste de ces investissements qui suscitent une forte opposition.

« GP2i, ça vous dit quelque chose ? Grands projets inutiles imposés. Tout est dit. « Ces projets constituent pour les territoires concernés un désastre écologique, socio-économique et humain, dit la Charte de Tunis, adoptée en mars 2013 lors du Forum social. Ils n'intègrent jamais la participation effective de

la population à la prise des décisions, (...) s'inscrivent dans une logique de concurrence exacerbée entre les territoires et impliquent une fuite en avant vers toujours 'plus grand, plus vite, plus coûteux, plus centralisateur'. » » dit Reporterre.

Et parmi cette liste figure un projet très contesté à La Réunion, voici ce qu'en dit Reporterre:

« *Le projet fou d'autoroute marine autour de l'île de La Réunion. Le projet du conseil Régional de « la nouvelle route du littoral » va coûter plus de deux*

milliards d'euros aux contribuables européens pour seulement douze kilomètres. Une fois de plus les options alternatives ont été survolées. Si le projet se concrétise, les gagnants seront Vinci, Bouygues, les vendeurs d'automobile et de pétrole. Les perdants seront la biodiversité et la population réunionnaise (la région en s'endettant sur ce projet risque de cristalliser l'investissement structurel pour l'île pour les 25 années à venir, selon la Cour des comptes) »

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

La bagasse constitue une part importante des produits dérivés de la canne. En effet, après le jus qui occupe environ soixante-dix pour cent du poids de la canne arrivant à l'usine, la bagasse suit avec trente pour cent, ce qui constitue une masse importante de déchets à valoriser à notre profit. Pour La Réunion, il s'agit d'une masse de plus de près six cent mille tonnes.



Centrale thermique de Bois-Rouge. Elle fonctionne avec de la bagasse pendant la campagne sucrière

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -10-

La bagasse et l'énergie

1) On peut tout d'abord parler des énergies telles qu'elles sont générées à l'usine sucrière de Bois-Rouge depuis 1992 et du Gol depuis 1995, par La Séchillienne Sidec (aujourd'hui ALBIOMA). Ces centrales présentent deux particularités : elles fonctionnent à la fois à la bagasse et au charbon pendant la période de coupe de la canne, au charbon seulement le reste de l'année. D'autre part, elles sont bi-énergiques produisant à la fois de la vapeur à 1300-1400 degrés pour les besoins de la chaufferie des usines sucrières et de l'électricité pour la desserte du réseau EDF

A noter que de nouvelles tranches ont été ouvertes particulièrement à Bois Rouge depuis 2004, ne fonctionnant qu'au charbon et aggravant par là-même la pollution au CO₂ lequel présente une influence néfaste sur la réchauffement climatique. Ces deux unités de production, ainsi que les usines hydro-électriques et une unité fonctionnant au biogaz, et d'autres petites installations permettent la production de 37% d'électricité durable. D'où une dé-

pendance par rapport aux énergies fossiles qui serait d'ordre de 60%, éloignant ainsi notre perspective d'autonomie énergétique basée sur des sources durables.

2) D'autres solutions sont possibles

Elles permettent d'associer l'utilisation de la bagasse avec d'autres sources de bio-masse. Une usine récente a ouvert ses portes à Cuba, en association avec une entreprise de Grande Bretagne. L'utilisation de bagasse est associée à de la biomasse issue d'une plante connue sous le nom de Marabu, qui occupe une grande partie du territoire cubain -il s'agit d'une plante invasive contre laquelle les agriculteurs ont du mal à lutter. L'objectif visé étant de réduire la dépendance du pays par rapport au pétrole vénézuélien tout en reprenant la marche en avant de l'agriculture cubaine.

Georges Gauvin

Vocabulaire : la bio-masse, c'est quoi ?

La biomasse est constituée de l'ensemble des matières organiques végétales ou animales pouvant se transformer en sources d'énergie par combustion ou méthanisation (biogaz). Les sources de biomasse sont multiples: résidus forestiers, résidus agricoles, résidus d'élevage, eaux usées, résidus industriels et déchets urbains solides. Notre spécificité et notre engagement sont de nous positionner uniquement sur la

biomasse d'origine agricole sans conflit d'usage (résidus forestiers, de l'élevage et des cultures) en transformant des déchets en ressources énergétiques.

(extrait de la plaquette publicitaire d'ALBIOMA — ex Séchillienne Sidec)

Oté

Odrémié fanaz zordi ké tangaz domin !

San vin mil, ala ankor in shif an kittakatak pou nou. La lé bloké la. San vin mil domoun i koné pa lir, i koné pa ékri, konm kazimir i di. In pé i koné kansréti inn ti mizi-ing minm, zis pou sinyé, konm di in kamarad, zis pou fé rant a mwin la zol fanm, ou pou fé gingn a mwin la ont, anshèw di i vyinboupa ditou. Minm si i gingn inn ti gin-ginn konmsa, i apèl a zot touzour zilétre. In ? Koman i fé dann biro ? Pou papié, pou tiliz la kart bankèr, pou viv parlfèt ? Poukoué néna ankor tanksa zilétre ? San vin mil voui, pou konparézon, konm si an frans néna nèf milyon. Mon kamarad i di a mwin pou son par ali, li vyinboupa ékri parské li lé éné dann la koloni, li lé éné an mil nèf san karant kat, boudikont dann la koloni pou vréman é pou li, sak lé éné dann la koloni, si i gingn pa ékri li pé konprann vik lavé pwin lékol tanksa, mé sak lé éné dopi vin, trant, karantan, di a mwin?

Otan di, donkalar nout lékol i kass an pay alorss ? Pètèt mon kamarad na rézon osi. In ? Dann désértin séktèr pétèt nou lé ankor konm dann la koloni é lékol i tonb an parmi ? Alé war ou ! Mé rozman néna osi zordi sak i gingn ékri, pou sak i gingn, mi di fo pa dékilé, fo anvoyé. Shakinn i fé èk son manière, fé tansyon sirtou, alé pa gaskongn do moun, krétik pa d'moun nonpli, ousinonsa ramass pa mantèr d'si moun. Pousa mi di, sak i gingn ékri, ékri. Pou ékri i pé fé èk in léstilo kiswa in léstilo blé, mi yinm, kiswa in léstilo nwar, mi yinm pa bokou, kiswa osi in léstilo vèr, mi antyin pa, mi yinm osi, mé mon proférans a mwin pou vréman sé mon léstilo rouz, mi trouv i wa mié i ékri mié. Mi san mié mon kor. Banna i vé pa tro i ékri èk léstilo rouz, an souvyin a zot lékol.

Apré shakinn i lir èk son linèt é i ékri èk son léstilo ali. Pa bozwin la pèr, fo fé grouyé. L'èr la mon dé p'ti fy té èk mwin, dann vakans, inn néna sizan, lot néna katran lé dé i ékri plito byin, mon konvnans, in pé pat moush tanzaot, pa tro si la lingn touzour. Mé i ékri é i lir sad lin a lot. Mandoné, rogard pa tro fanaz dan la kaz, mi lèss mwin, in liv la, léstilo laba kréyon lot koté. Kan mi di fanaz, pa in fanaz sansidsou, inn ti fanaz lézé i mèt la propté apré. An mwin minm mi di, odrémié inn ti fanaz zordi kin gro tangaz domin.

Justin